Assemblée Générale

10/03/2014

Syndicat Mixte de la Puisaye
Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES
Tél. 03 86 74 28 70 - Fax. 03 86 74 28 74 - Mèl : contact@smpuisaye.fr

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES 3

L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS 3
Une organisation multifilières 3
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE 3
La collecte des ordures ménagères résiduelles 4
La collecte des biodéchets 4
Les composteurs individuels 5
La fréquence des collectes 6
Le contrôle de la qualité 7
Les siriels 8
Evolution des tonnages collectes en PAP 8
LA COLLECTE SELECTIVE 9
Le parc de points d'apport volontaire (PAV) 9
Exploitation des PAV 9
Les circuits de collecte 9
Evolution de la collecte sélective (quantité recyclée) 10
Les performances 11
Les caractérisations et les refus du centre de tri 12
LES DECHETTERIES 13
Dix sites 13
Le zonage des déchetteries 13
Population desservie 14
La mise en réseau des déchetteries 14
La fréquentation 14
Les tonnages 18
Récupération et effractions 20
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION 20
L'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) 20
Le centre de compostage 21
La valorisation des biodéchets et des déchets verts 21
La redistribution du compost 22
L'installation de stockage des déchets inertes 22
La valorisation des emballages, du papier et du verre 23

EN RESUME 24

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANTS 24
LES TONNAGES 25
Les tonnages collectés en 2013 25
Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets 26
Les tonnages traités en 2013 26

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION 27

UN PLAN DE COMMUNICATION 27
LES ACTIONS DE COMMUNICATION 27
La communication orale 27
La communication écrite 31

LES INDICATEURS TECHNIQUES

L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS

UNE ORGANISATION MULTIFILIERES

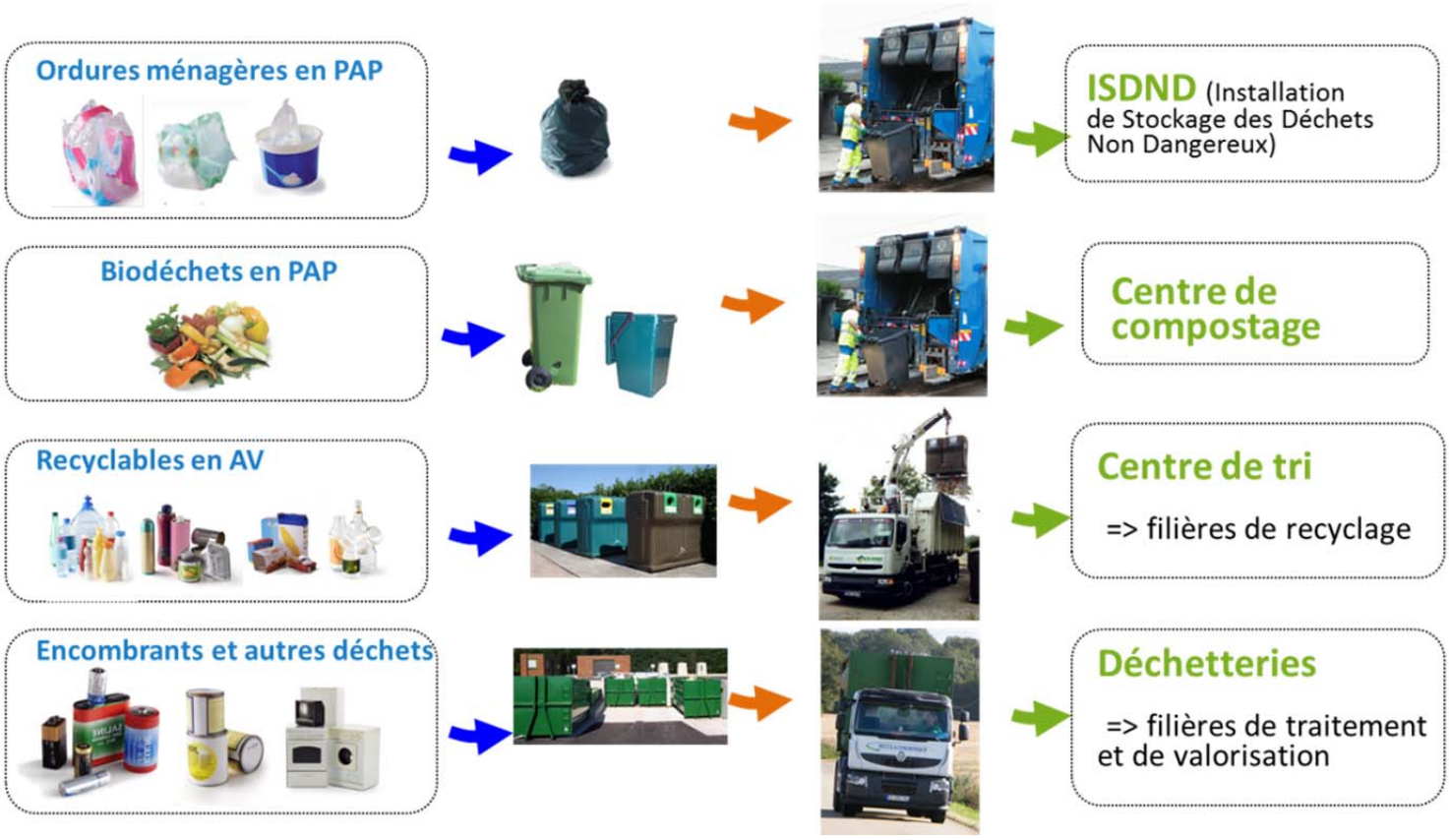

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

L'exécution du service de collecte des ordures ménagères et des biodéchets est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à un opérateur privé, la société SITA dont l'échéance arrivera au 1er octobre 2014.

La collecte est organisée en porte à porte et en deux flux :
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets est réalisée au moyen de bennes bi compartimentées. Ce dispositif permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux : les ordures ménagères et les biodéchets des habitants du territoire. Le compartiment des ordures ménagères est plus grand, les proportions étant environ d'2/3 – 1/3.

Le volume maximal admissible est de 1 980 litres par semaine (3 bacs de 660 litres/semaine). Les entreprises ou les commerces produisant plus de déchets sont appelés « gros producteurs » et sont exclus du dispositif de collecte.

Dans le règlement de collecte, il est demandé aux habitants de présenter leurs poubelles à la collecte la veille au soir, l'heure de passage de la benne étant variable.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Sont appelées ordures ménagères résiduelles (OMR) :

- Les déchets non organiques provenant de la préparation des repas et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de la collecte, dans des récipients placés devant les immeubles et habitations individuelles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions conformément aux règlements de collectes en vigueur.

- Les déchets assimilés que sont les déchets de même nature que ceux des ménages, éliminés dans les mêmes conditions que ceux issus des ménages, mais produits par toutes activités professionnelles, privée ou publique et pouvant être collectés sans sujétion particulière.

- Les déchets déposés indument par les ménages aux pieds des points d'apport volontaire.

Les contenants

Le Syndicat ne fournit pas de bacs d'OMR. Chaque foyer peut présenter le contenant à sa convenance (sacs, poubelles, bacs…).

EN CHIFFRES…

Les 8 véhicules de ramassage de SITA ont parcouru 250 468 kilomètres en 2013 pour une consommation totale de 168 265 litres de carburants soit une consommation moyenne de 67 l/100 kms.

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Sont appelés biodéchets :

- Les déchets organiques provenant de la préparation des aliments et des restes de repas.
- Les tontes de gazon, feuilles, déchets floraux et de massifs tolérés dans la limite du volume du bac.

Les contenants

Pour faciliter le geste de tri, le Syndicat mixte de la Puisaye fournit gratuitement aux habitants, via les communes, un contenant pour la collecte des biodéchets.

Le SMP a distribué à chaque foyer, au choix, un bac à biodéchets ou un bioseau afin de collecter en porte-à-porte les biodéchets c'est-à-dire la fraction fermentescible des déchets ménagers : les déchets alimentaires.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant : 30 € pour un bac et 5 € pour un bioseau.

Un même foyer ne peut pas avoir un même équipement en double, ni un bac + un bioseau. Les équipements peuvent simplement être renforcés avec un composteur.

Les agents environnement livrent à la demande aux collectivités, des équipements que les communes redistribuent ensuite aux habitants : bioseaux ou bacs à biodéchets.

En 2013, le Syndicat a livré dans les communes

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 120 l	264	56
Bioseaux	54	10

La collecte réalisée par SITA occasionne régulièrement la casse des équipements du Syndicat mixte de la Puisaye (bacs biodéchets fendus, bris de couvercle…) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).
Le changement de ces équipements est assuré dans certains cas, par SITA. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

En 2013, 59 équipements cassés ont été signalés par SITA ou par les habitants, 44 ont été remplacés par le collecteur, 4 ont été réparés par les habitants et 11 non normalisés n'ont pas été remplacés.

Bacs cassés remplacés par SITA	
CC de Forterre	1
CC Portes de Puisaye Forterre	5
CC de Charny	7
CC Cœur de Puisaye	29
CC Coteaux de Chanteraine	1
CC Pays de Coulanges / Yonne	1
CC de Forterre	1
TOTAL	**44**

LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Le Syndicat met à disposition des habitants volontaires, des composteurs à la place du bac à biodéchets ou du bioseau ou en renforcement de ces équipements. Le composteur coûte alors 15 €.

En 2013, le Syndicat a livré :

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Composteurs	38	17

LA FREQUENCE DES COLLECTES

La majorité des communes sont collectées en C1, c'est–à-dire une fois par semaine (C = collecte, 1 = une fois par semaine) à l'exception des bourgs des communes les plus importantes, collectés deux fois par semaine (C2).

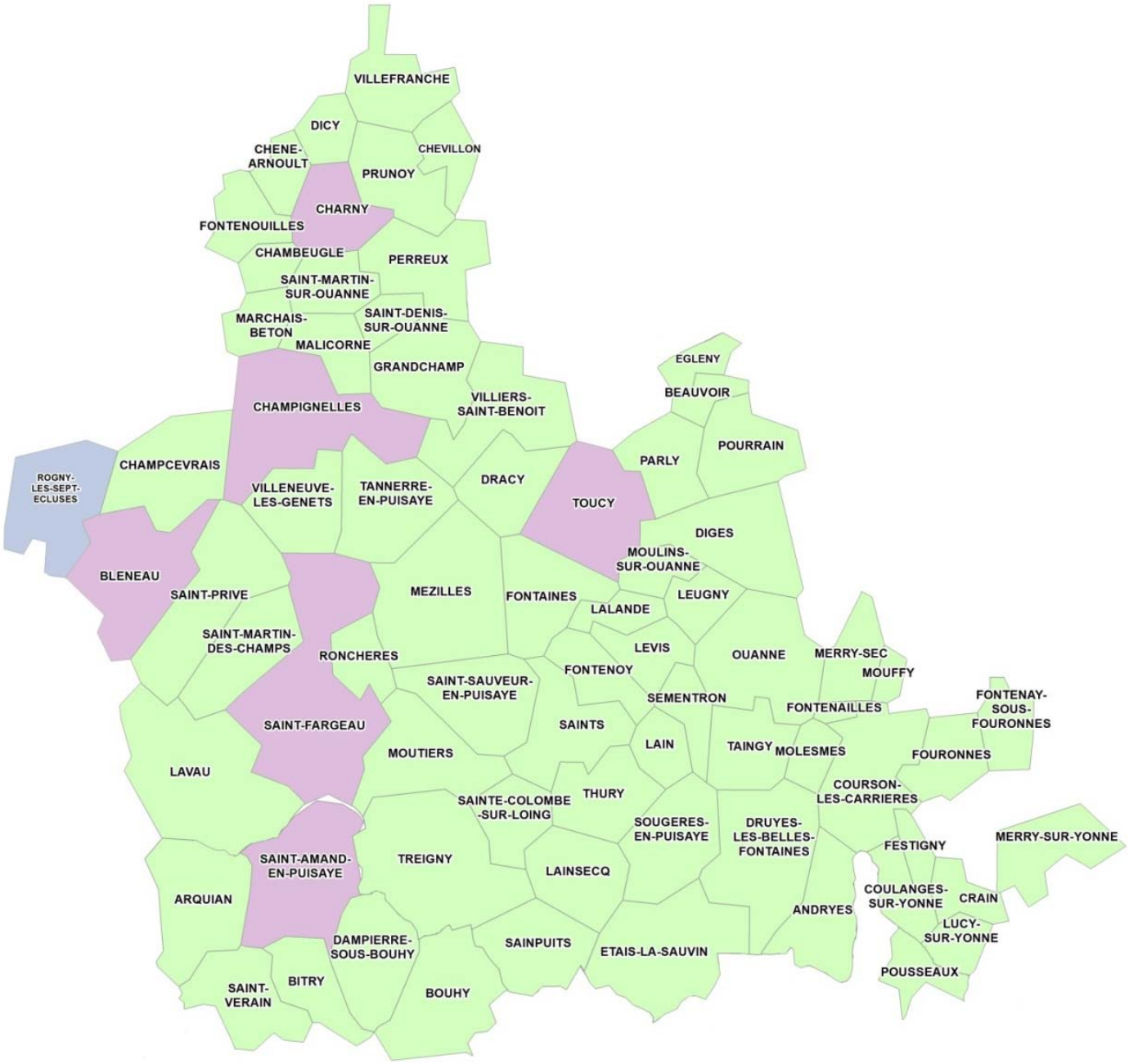

Collecte des bourgs en C2 (deux fois par semaine) toute l'année

Collecte des bourgs en C2 (deux fois par semaine) du 1er avril au 30 septembre

Collecte des communes en C1 (une fois par semaine)

Les jours fériés

Il n'y a pas de collecte les jours fériés et la tournée de collecte du jour férié et des jours suivants de la semaine est décalée à J+1, jusqu'au samedi.

LE CONTROLE DE LA QUALITE

Lors de la collecte, il est demandé à SITA de vérifier la qualité des matériaux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, il doit déposer un autocollant de refus et signaler au Syndicat l'adresse. Cette vérification visuelle se fait avant basculement du bac, au moment de l'ouverture du couvercle, en contrôlant qu'il n'y a pas d'ordures ménagères ou autres déchets non conformes, déposés en sac ou en vrac dans le bac.

Ces refus sont récupérés et traités par le Syndicat à la fin de chaque collecte.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 1 659 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 7 refus /jour.

En 2013, les habitants ayant eu pour la première fois un refus ont été informé par courrier. Les usagers ayant eu plusieurs refus ont reçu la visite des agents environnement.

Refus de collecte communiqués aux mairies	Nombre de refus traité par courriers	Nombre de refus traité en visite
1 659	917	133

Comparatif mensuel des refus 2012/2013

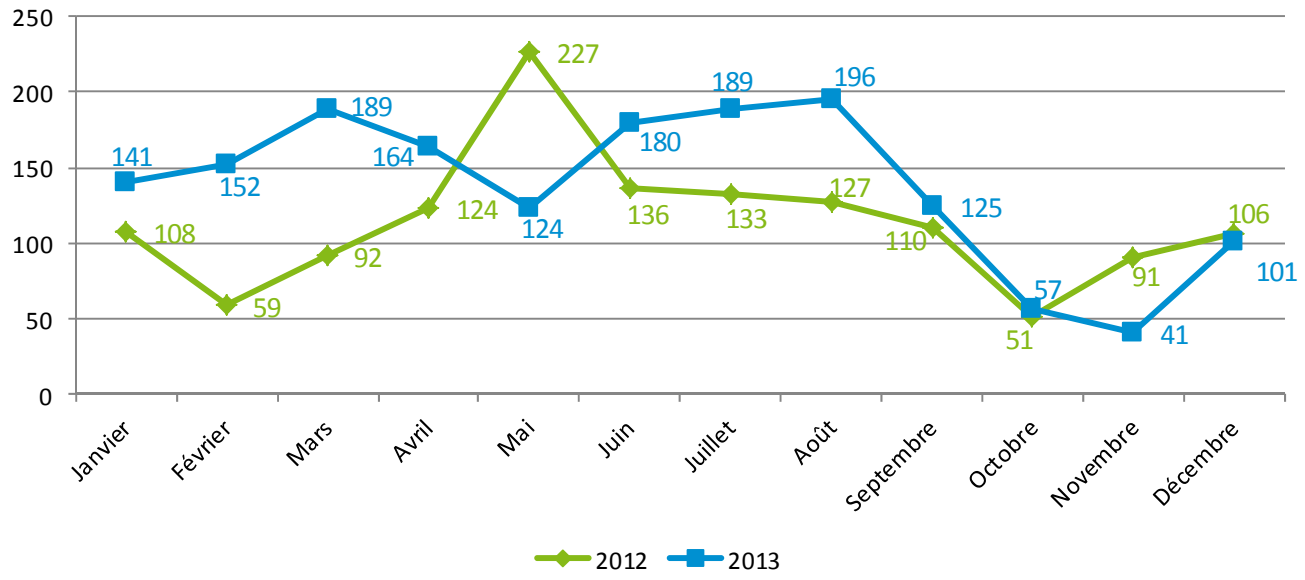

LES SIRIELS

SIRIEL est un extranet fourni par le prestataire de collecte qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SITA). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents du SMP, les élus, les habitants ou les rippers).
Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactifs dans nos relations avec notre prestataire.

En 2013, les agents environnement ont traité et solutionné 548 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	55
Bacs non collectables	22
Retards de collecte	29
Oublis de collecte	108
Intempéries	28
Problèmes de circulation	130
Points singuliers	27
Refus	24
Réclamations usagers / SITA	64
Problème d'équipements	4
PAV	1
Nouvelle adresse	9
Divers	47
TOTAL	**548**

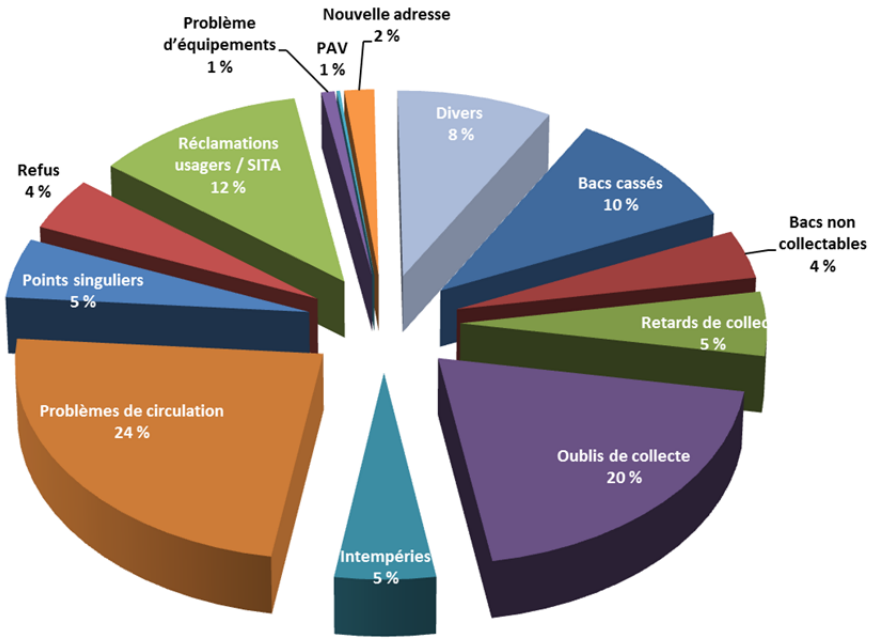

Chaque SIRIEL entraine une procédure plus ou moins longue afin de solutionner le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus…).

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN PAP

Evolution des tonnages

	Tonnages					
	2008	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
OMR	6 564	6 432	6 800	7 006	6 895	6 886
Biodéchets	3 787	3 697	3 581	3 743	3 291	3 381
Total	**10 351**	**10 129**	**10 381**	**10 749**	**10 186**	**10 267**

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2008	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Population	35 979	35 979	36 164	36 361	36 529	36 463
OMR	182	179	188	193	189	189
Biodéchets	105	103	99	103	90	93

En 2013, les tonnages collectés en ordures ménagères sont stables par rapport à 2012 avec 189 kg par habitant.
Les ratios par habitant de l'année 2013 sont légèrement supérieurs à 2012 avec 93 kg/hab.

L'évolution du tonnage des biodéchets est variable selon la météo. De plus, un rappel aux équipes de collecte a été réalisé fin 2012 afin de refuser les déchets verts présentés à la collecte en dehors des bacs verts.

LA COLLECTE SELECTIVE

LE PARC DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV sont constitués de colonnes de 4 m^3 pour la collecte en apport volontaire des emballages en verre, du papier et des emballages : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, plastique.

Chaque commune est dotée à minima d'un point d'apport volontaire.

Le territoire possède également 9 colonnes semi-enterrées pour le tri sur les communes d'Arquian et de St Amand en Puisaye. Sur le site d'Arquian, une colonne à verre (hors service) a été remplacée par une nouvelle colonne pour les emballages.

Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papiers
307	205	139

EXPLOITATION DES PAV

L'exécution du service de collecte PAV est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à deux opérateurs privés, la société Bourgogne Environnement pour les emballages et le papier et la société Gachon pour le verre.
La facturation se fait au tonnage collecté de ces PAV.

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Eco-Emballages
Emballages	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente emballages + soutien Eco-Emballages
Papier	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente papier

LES CIRCUITS DE COLLECTE

Les circuits de collectes sont adaptés en fonction de la vitesse de remplissage des colonnes. La fréquence peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, voir à la demande. Un planning prévisionnel pour les emballages est établi en début d'année et communiqué à toutes les collectivités pour information. Des demandes supplémentaires d'enlèvement peuvent avoir lieu au besoin.

EN CHIFFRES…
150 points d'apports volontaires répartis sur le territoire soit 1 point pour 243 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE RECYCLEE)

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	Tonnage	2 028	2 007	1 912	1 913	1 862	1 885
Papiers		1 150	931	1 027	1 058	970	859
Plastique		199	201	185	166	223	204
Métal		134	121	147	120	126	109
Brique et cartonnette		150	214	165	156	166	185
Carton de déchetterie						183	197
Verre	Kg/hab.	58,57	55,77	52,87	52,9	50,97	51,71
Papiers		33,22	25,87	28,41	29,27	26,55	23,56
Plastique		5,74	5,59	5,11	4,58	6,10	5,59
Métal		3,88	3,36	4,06	3,33	3,45	2,99
Brique et cartonnette		4,32	5,95	4,55	4,31	4,54	5,08
	Total matière (tonnes)	**3 661**	**3 474**	**3 436**	**3 413**	**3 347**	**3 242**
	Total matière (Kg/hab.)	**106**	**97**	**95**	**94**	**92**	**89**

Les résultats par flux (quantité recyclée)

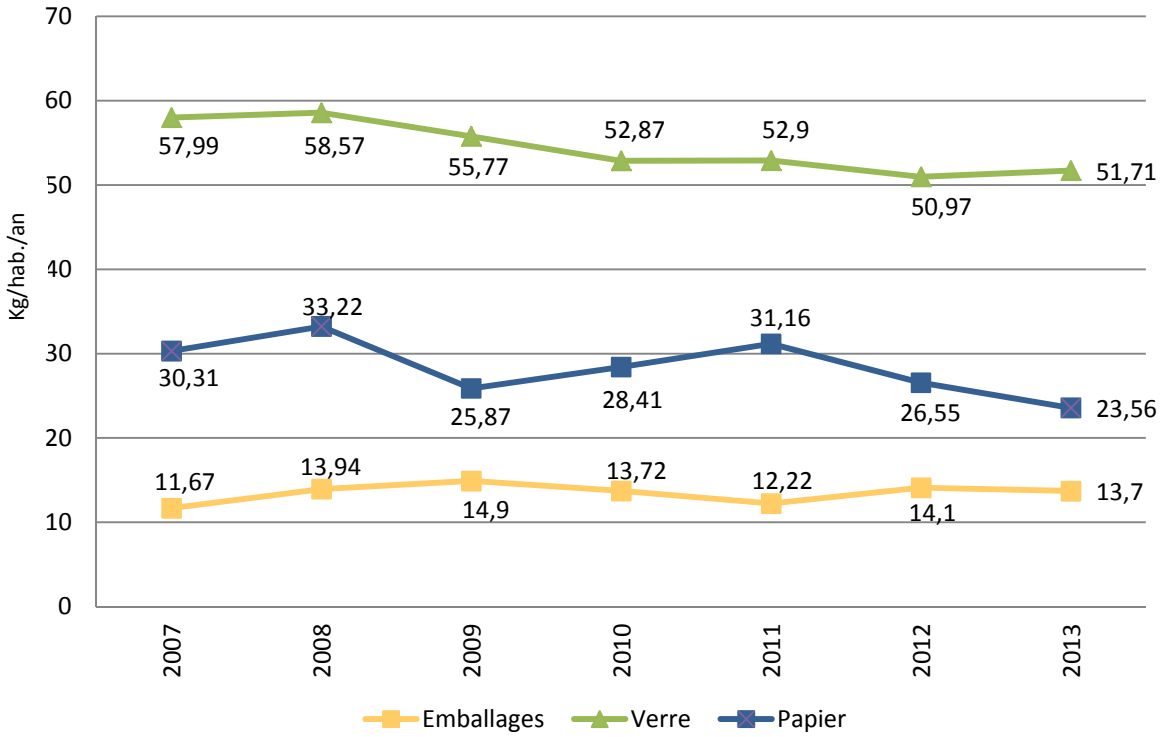

La production de recyclables est en baisse. Les quantités de verre stagnent mais elles restent encore très importantes (52 kg/hab./an) au regard du gisement national (46 kg/hab./an).

Les papiers décroissent de 3 points. On peut supposer qu'avec la crise économique, les producteurs et les distributeurs ont réduit la production de publicité.

Le détail du conteneur à emballages (quantité recyclée)

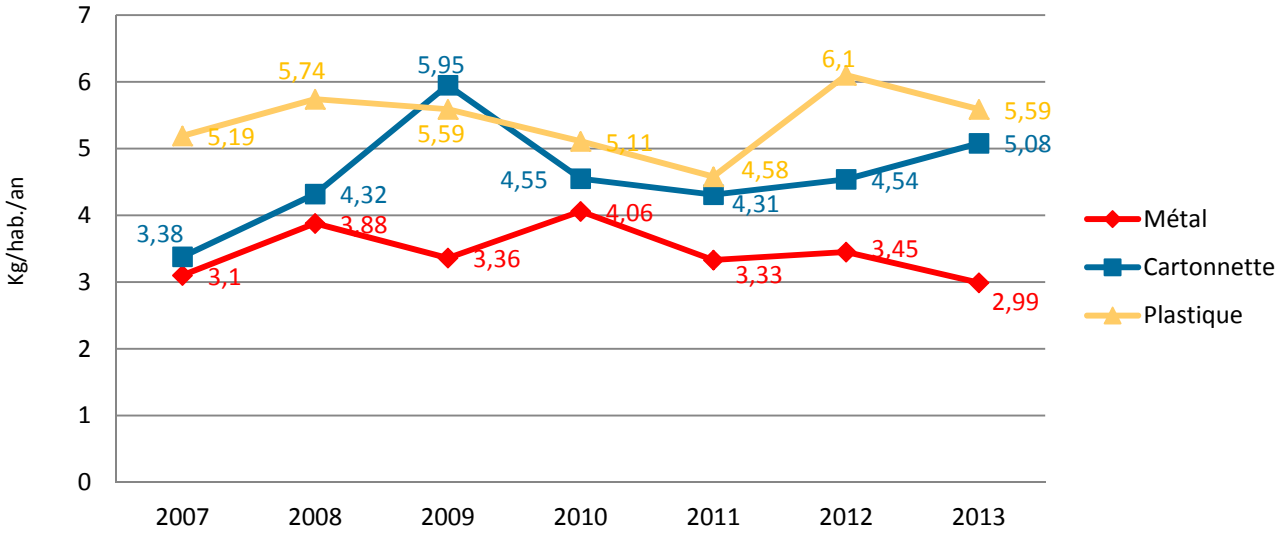

LES PERFORMANCES

Performances (kg/hab./an)

		Moyenne nationale AV 2007	Collectivités Yonne 2012	SMP 2013
Emballages	Métal	1,14	2,23	2,99
	Cartonnettes et briques	5,08	7,66	5,08
	Bouteilles et flacons plastique	3,23	4,95	5,59
Verre	Verre	31,92	35,86	51,71
	TOTAL I	**64,70**	**50,70**	**65,37**
Papier	Papier	23,33	NC	23,56
	TOTAL II	**64,70**		**88,93**

Les performances de recyclage du Syndicat en 2013 sont très satisfaisantes. Elles sont largement supérieures à celles des collectivités de l'Yonne (+ 29 %), en ne prenant en compte que les emballages et le verre.

Nos performances dépassent aussi les résultats nationaux. Le tri des cartons s'est amélioré. Les résultats sont encourageants.

Ces bons résultats s'expliquent en partie par la présence sur le territoire de nombreux points recyclage (1 PAV pour 243 hab. contre 500 hab. pour la moyenne nationale). De plus, les agents environnement ont réalisé des visites en porte à porte auprès de tous les habitants des communes de Saint Fargeau et de Toucy. Cette action a permis de sensibiliser à nouveau les résidents de notre territoire au tri des déchets.

Néanmoins, ces bons résultats ne doivent pas masquer des taux de refus pour les emballages trop élevés.

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire.
Le nombre de caractérisations est défini en fonction de la régularité des résultats et les performances de la collectivité par le contrat Eco-Emballages.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent environnement.

En 2013, 24 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri nous donne ainsi le % d'erreur de tri (taux de refus) présent dans nos gisements. Depuis 2006, le taux de refus des emballages a augmenté régulièrement, atteignant en 2011 les 34 %.
Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, dans les mauvais conteneurs et des erreurs de tri sur le plastique (pots, barquettes…).

En 2012 et 2013, le taux de refus pour les emballages a amorcé une légère baisse : - 4 % atteignant cette année 30 %.

Cette baisse est sûrement due à l'accentuation de la communication de terrain : mise à jour de la signalétique des points d'apport volontaire, porte à porte, …
Ce taux reste néanmoins beaucoup trop élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %. A titre de comparaison, le taux de refus enregistré en sortie de centre de tri pour les autres collectivités est de 21 %.

	Taux de refus emballages %	Taux de refus papier %
2008	23	3,2
2009	22	3,8
2010	26	2,5
2011	34	1,5
2012	31	1
2013	30	2

En 2013, le taux de refus pour les papiers est excellent à 2 % (moyenne nationale de 5 %).

Evolution du taux de refus des emballages

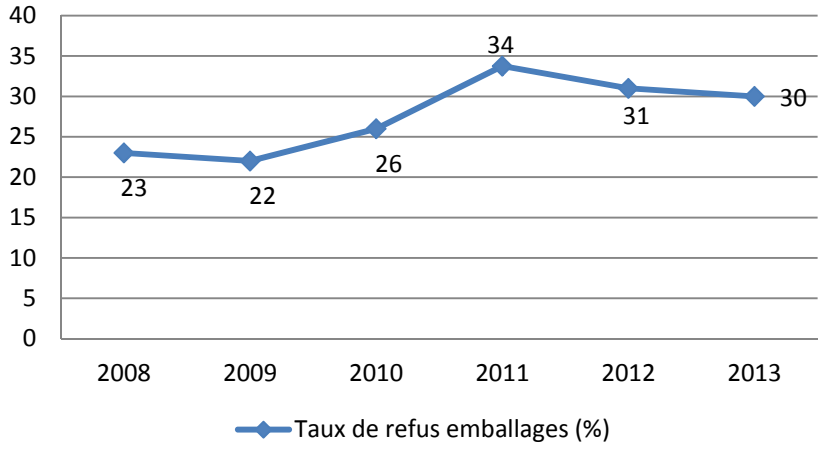

LES DECHETTERIES

DIX SITES

Les déchetteries sont des espaces clos, gardiennés qui permettent de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume. Il est spécialement aménagé pour recueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchets dangereux peuvent ainsi être traités d'une manière spécifique.

Depuis que ses adhérents lui ont délégué la compétence collecte au 1er janvier 2012, le Syndicat mixte de la Puisaye gère les 10 déchetteries de son territoire, situées à Champcevrais, Charny, Coulanges/Yonne, Etais la Sauvin, Molesmes, Pourrain, St Amand, St Fargeau, St Sauveur et Toucy.

Dès leur arrivée, les déchets sont dirigés vers la benne appropriée pour être regroupés et transportés vers leur filière de valorisation. Certains produits de consommation courante qui peuvent s'avérer toxiques (piles, peintures, huiles,…) sont isolés dans un local spécifique avant d'être acheminés vers des centres de traitement.

Avec ces installations, le territoire dispose en moyenne d'un équipement pour 3 990 habitants, ce qui est un ratio bien plus élevé que la moyenne nationale (une pour 14 000 hab.).

Caractéristiques des déchetteries

Nombre de déchetteries	10
Exploitation haut de quai	Régie
Enlèvement des bennes	Bourgogne Recyclage / Shamrock
Accueil des déchets dangereux des ménages	OUI
Accès des professionnels	OUI sous conditions
Cartes magnétiques	2/10

LE ZONAGE DES DECHETTERIES

En 2013, les déchetteries sont ouvertes aux habitants par zone suivant les communautés de communes adhérentes au Syndicat.

Des conventions existent avec la Communauté de communes de l'Ailliantais pour accueillir les communes de Sommecaise et La Ferté Loupière sur la déchetterie de Charny, avec les communes de Merry la Vallée, Saint Aubin Château Neuf, Saint Martin sur Ocre, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille sur les sites de Pourrain et de Toucy et la Communauté de Communes Val de Sauzay afin d'accueillir les habitants de la commune d'Entrain / Nohain, sur la déchetterie d'Etais la Sauvin en contrepartie d'une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitant.

EN CHIFFRES…

En 2013, ce sont plus de 9 592 tonnes de déchets qui ont transités dans les déchetteries soit 246 kg par habitant (moy. nationale : 184 kg/hab.)

POPULATION DESSERVIE

Commune d'implantation de la déchetterie	Collectivités desservies	Population* desservie du territoire SMP	Population* desservie hors territoire SMP	Population* totale desservie
Charny	CC de la Région de Charny	3 955		6 100
	CC des Coteaux de la Chanteraine	1 241		
	Sommecaise		347	
	La Ferté Loupière		557	
St Sauveur en Puisaye St Amand en Puisaye	CC Portes de Puisaye Forterre	9 150		9 150
Toucy Pourrain Champcevrais St Fargeau	CC Cœur de Puisaye	16 845		18 414
	Merry la vallée		411	
	Saint Aubin Château Neuf		535	
	Saint Martin sur Ocre		58	
	Saint Maurice le Vieil		317	
	Saint Maurice Thizouaille		248	
Molesmes	CC de Forterre	3 190		3 190
Coulanges / Yonne Etais la Sauvin	CC du Pays de Coulanges/Yonne	2 082		1 189
	Entrains sur Nohain		907	
	TOTAL	**36 463**	**3 380**	**39 43**

** Population municipale*

LA MISE EN RESEAU DES DECHETTERIES

Fin 2013, le Syndicat a commencé à équiper tous les foyers du territoire de cartes magnétiques pour les déchetteries. De type carte bancaire, nominative et personnelle, cette carte permet de mieux gérer les particuliers et les professionnels : contrôle des entrées (uniquement les habitants du territoire, taux de fréquentation…), statistiques sur l'origine et la nature des déchets apportés, contrôle de l'apport des professionnels…

La distribution des cartes magnétiques a commencé en décembre 2013 sur la déchetterie de Charny. Les agents du Syndicat ont secondé les gardiens lors de ces distributions. 1 462 cartes ont été distribuées sur cette déchetterie.

LA FREQUENTATION

En 2013, le total de fréquentation des déchetteries s'élève à 86 325 visites. Un peu plus élevée qu'en 2012 (80 977 visites), elle est relativement stable si l'on tient compte du fait que les déchetteries de Coulanges sur Yonne et Etais la Sauvin ont fonctionné pour la première fois sur l'année complète.

Fin 2012, une observation des chiffres de fréquentation sur les années passées nous a permis de nous rendre compte que les horaires d'ouverture des déchetteries n'étaient pas toujours adaptés.
Certaines étaient sous-utilisées en hiver comme en été, tandis que d'autres étaient littéralement sur-fréquentées en été, provoquant souvent de nombreux dysfonctionnements (bennes remplies avant la fin de la journée, bouchon, mauvais accueil du public…).

Il a donc été décidé de revoir ces horaires à partir du 1er avril 2013 en systématisant les horaires d'hiver et d'été ainsi qu'en augmentant les heures d'ouverture sur les déchetteries les plus fréquentées et en les réduisant pour celles qui sont moins utilisées. Le tableau suivant montre que dès la première année nous avons obtenu les effets attendus.

Hors St Amand en Puisaye et Coulanges / Etais, la fréquentation des déchetteries stagne ou diminue.

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Charny	**2012**	Total visites	924	990	1 680	1 517	1 699	2 048	3 085	2 646	1 813	1 500	1 742	1 201	**20 845**
		Nb. heures d'ouverture	80	76	91	76	72	87	73	84	83	80	84	79	**965**
		Nb visites /h	11,55	13,03	18,46	19,96	23,60	23,54	42,26	31,50	21,84	18,75	20,74	15,20	**21,60**
	2013	Total visites	1 054	841	1 473	1 495	1 560	1 272	2 321	2 907	1 300	1 254	992	662	**17 131**
		Nb. heures d'ouverture	73	76	87	99	94	91	112	113	103	112	78	63	**1 101**
		Nb visites /h	14,44	11,07	16,93	15,10	16,60	13,98	20,72	25,73	12,62	11,20	12,72	10,10	**15,56**
Toucy	**2012**	Total visites	703	587	1 078	1 057	1 176	1 272	1 378	1 614	1 192	1 095	901	576	**12 629**
		Nb. heures d'ouverture	60	58	64	96	92,5	106	96,5	105,5	103	107,5	58	56	**1 003**
		Nb visites /h	11,72	10,12	16,84	11,01	12,71	12,00	14,28	15,30	11,57	10,19	15,53	10,29	**12,59**
	2013	Total visites	600	549	902	1 151	1 187	1 170	1 380	1 734	1 484	634	820	630	**12 241**
		Nb. heures d'ouverture	60	56	62	97	89	101	105	104	98	111,5	58	52	**994**
		Nb visites /h	10,00	9,80	14,55	11,87	13,34	11,58	13,14	16,67	15,14	5,69	14,14	12,12	**12,32**
Pourrain	**2012**	Total visites	412	355	653	568	680	782	770	898	707	652	523	362	**7 362**
		Nb. heures d'ouverture	42	39	45	72	70,5	83,5	69	79	83	78,5	42	42	**746**
		Nb visites /h	9,81	9,10	14,51	7,89	9,65	9,37	11,16	11,37	8,52	8,31	12,45	8,62	**9,88**
	2013	Total visites	316	309	525	736	657	720	810	915	720	468	492	359	**7 027**
		Nb. heures d'ouverture	42	40	46	74	71,5	77	76,5	80	70	76,5	44	36	**734**
		Nb visites /h	7,52	7,73	11,41	9,95	9,19	9,35	10,59	11,44	10,29	6,12	11,18	9,97	**9,58**
Saint Fargeau	**2012**	Total visites	352	345	745	574	637	812	1073	811	566	547	521	278	**7 261**
		Nb. heures d'ouverture	39	36	39	36	33	42	36	39	39	39	39	36	**453**
		Nb visites /h	9,03	9,58	19,10	15,94	19,30	19,33	29,81	20,79	14,51	14,03	13,36	7,72	**16,03**
	2013	Total visites	276	272	397	666	628	759	820	1 028	678	454	510	470	**6 958**
		Nb. heures d'ouverture	36	36	42	51	48	51	54	54	51	51	39	33	**546**
		Nb visites /h	7,67	7,56	9,45	13,06	13,08	14,88	15,19	19,04	13,29	8,90	13,08	14,24	**12,74**

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Champcevrais	**2012**	Total visites	385	305	689	623	689	893	901	1 348	843	632	530	331	**8 169**
		Nb. heures d'ouverture	39	36	42	36	33	42	33	39	39	39	36	36	**450**
		Nb visites /h	9,87	8,47	16,40	17,31	20,88	21,26	27,30	34,56	21,62	16,21	14,72	9,19	**18,15**
	2013	Total visites	363	288	478	730	675	755	902	981	647	651	453	465	**7 388**
		Nb. heures d'ouverture	36	36	39	51	51	51	51	57	51	54	39	39	**555**
		Nb visites /h	10,08	8,00	12,26	14,31	13,24	14,80	17,69	17,21	12,69	12,06	11,62	11,92	**13,31**
Saint Sauveur en Puisaye	**2012**	Total visites	476	510	1 004	797	1 027	872	1 387	1 583	887	841	571	369	**10 324**
		Nb. heures d'ouverture	51	51	54	45	48	51	57	51	51	54	48	45	**606**
		Nb visites /h	9,33	10,00	18,59	17,71	21,40	17,10	24,33	31,04	17,39	15,57	11,90	8,20	**17,04**
	2013	Total visites	351	349	610	916	892	858	1 239	1 355	848	1 005	639	477	**9 539**
		Nb. heures d'ouverture	42	48	48	48	45	51	54	54	51	54	48	48	**591**
		Nb visites /h	8,36	7,27	12,71	19,08	19,82	16,82	22,94	25,09	16,63	18,61	13,31	9,94	**16,14**
Saint Amand en Puisaye	**2012**	Total visites	0	278	571	570	814	869	885	1 393	1 544	1 541	1 420	976	**10 861**
		Nb. heures d'ouverture	53	53,5	56	50	63,5	70,5	60,5	64	63,5	56,5	50	50	**691**
		Nb visites /h	0	5,20	10,20	11,40	12,82	12,33	14,63	21,77	24,31	27,27	28,40	19,52	**15,72**
	2013	Total visites	907	763	1 027	1 183	876	1 377	1 571	1 539	1 265	924	824	910	**13 166**
		Nb. heures d'ouverture	53,5	50	56	66	63,5	73	75,5	73	69	72,5	51	48	**751**
		Nb visites /h	16,95	15,26	18,34	17,92	13,80	18,86	20,81	21,08	18,33	12,74	16,16	18,96	**17,53**
Molesmes	**2012**	Total visites	356	291	616	474	539	614	665	751	564	511	436	336	**6 153**
		Nb. heures d'ouverture	63	60	91	76	72	87	73	84	83	80	63	60	**892**
		Nb visites /h	5,65	4,85	6,77	6,24	7,49	7,06	9,11	8,94	6,80	6,39	6,92	5,60	**6,90**
	2013	Total visites	421	270	476	545	537	661	653	770	514	554	440	266	**6 107**
		Nb. heures d'ouverture	57	51	66	63	63	66	63	72	60	66	49	42	**718**
		Nb visites /h	7,39	5,29	7,21	8,65	8,52	10,02	10,37	10,69	8,57	8,39	8,98	6,33	**8,51**

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Etais la Sauvin	**2012**	Total visites	0	0	0	0	175	233	233	360	437	255	243	232	**2 168**
		Nb. heures d'ouverture					39	42	33	39	39	39	39	36	**306**
		Nb visites /h					4,49	5,55	7,06	9,23	11,21	6,54	6,23	6,44	**7,08**
	2013	Total visites	175	108	189	236	350	341	420	518	244	298	174	147	**3 200**
		Nb. heures d'ouverture	42	39	42	36	36	39	39	42	39	39	24	22	**439**
		Nb visites /h	4,17	2,77	4,50	6,56	9,72	8,74	10,77	12,33	6,26	7,64	7,25	6,68	**7,29**
Coulanges sur Yonne	**2012**	Total visites	0	0	0	0	80	333	280	454	398	328	272	303	**2 448**
		Nb. heures d'ouverture					15	39	36	39	39	39	36	36	**279**
		Nb visites /h					5,33	8,54	7,78	11,64	10,21	8,41	7,56	8,42	**8,77**
	2013	Total visites	117	137	238	351	352	378	470	571	258	375	250	169	**3 666**
		Nb. heures d'ouverture	36	36	39	39	33	39	39	39	27	42	26	22	**417**
		Nb visites /h	3,25	3,81	6,10	9,00	10,67	9,69	12,05	14,64	9,56	8,93	9,62	7,68	**8,79**

La fréquentation horaire estivale a baissé sur certaines déchetteries comme Charny ou Saint Fargeau, ce qui a permis de l'avis même des gardiens d'avoir moins de bouchons.
La fréquentation horaire moyenne a augmenté sur d'autres déchetteries comme Molesmes qui était sous utilisée.

LES TONNAGES

Les quantités collectées sont en hausse de +4 % sur le territoire avec Etais la Sauvin et Coulanges / Yonne ouvertes toute l'année.
On constate une augmentation de +9 % pour les encombrants, de +8 % pour les cartons et +21 % pour les déchets verts.
A contrario, on remarque une baisse de -8 % sur la ferraille, -12 % sur les gravats et -9 % sur le bois.

Déchetteries	Encombrants	Bois	Cartons	Ferrailles	Déchets verts	Gravats	DEEE	DMS	Batterie	Piles	Lampes - Néons	Huile de vidange	Textiles	Pneus	Total
Charny	741,36	0,00	68,13	121,77	344,65	460,44	81,46	22,18	1,43	1,09	0,14	1,35	15,15	8,14	**1867,30**
Champcevrais	259,38	0,00	20,94	53,33	183,56	188,50	37,45	11,54	1,43	0,45	0,10	1,08	5,65	0,62	**764,04**
Coulanges / Yonne	161,60	0,00	11,22	28,84	90,76	190,00	19,30	4,82	1,43	0,00	0,00	1,08	2,49		**511,55**
Etais la Sauvin	172,70	0,00	14,94	33,88	60,16	120,00	22,06	6,20	1,43	0,48	0,00	1,17	2,09	1,12	**436,24**
Molesmes	293,42	0,00	21,62	56,35	177,84	261,00	45,79	12,73	1,43	0,56	0,10	2,07	5,94	3,06	**881,91**
Pourrain	332,06	0,00	23,48	57,78	224,30	233,68	42,38	8,19	1,43	0,54	0,00	0,81	7,88	8,79	**941,32**
St Amand en Puisaye	262,08	119,37	32,12	71,24	263,24	251,20	48,01	10,40	1,43	1,64	0,13	2,34			**1063,21**
St Fargeau	279,98	0,00	35,12	72,65	153,24	138,66	43,54	9,85	1,43	0,90	0,13	1,26	8,99	11,06	**756,80**
St Sauveur en Puisaye	364,54	0,00	27,94	91,82	145,70	263,64	51,76	15,03	1,43	0,39	0,00	0,72	6,63	7,24	**976,84**
Toucy	547,19	0,00	48,05	107,37	255,42	310,00	80,70	14,70	1,43	1,33	0,46	1,62	9,25	15,58	**1393,11**
TOTAL	***3 414,31***	***119,37***	***303,56***	***695,03***	***1 898,87***	***2 417,12***	***472,45***	***115,63***	***14,34***	***7,38***	***1,07***	***13,50***	***64,06***	***55,61***	**9 592,29**

NB : 7 communes de l'Aillantais et Entrains / Nohain sont accueillis dans les déchetteries de Toucy, Pourrain, Charny et Etais la Sauvin.

Les apports en déchetteries par type de déchets

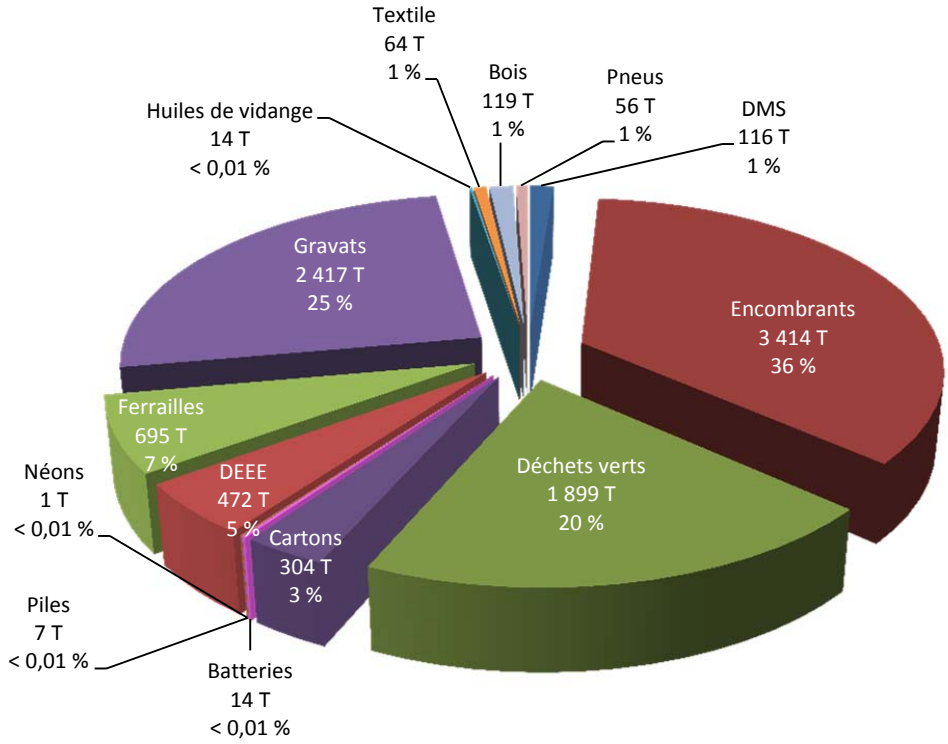

Les encombrants, les gravats et les déchets verts sont les déchets les plus déposés en déchetterie.
63 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

La part de valorisation des déchets entrants en déchetteries

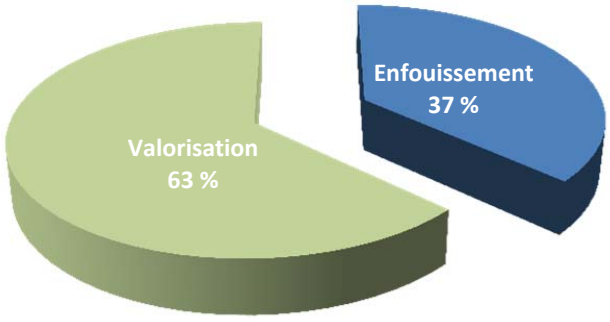

RECUPERATION ET EFFRACTIONS

Les prix des matériaux ferreux et non ferreux à la revente, deviennent très élevés et suscitent la convoitise de nombreuses personnes qui viennent en dehors des heures d'ouverture récupérer ces matériaux. En 2013, le Syndicat a constaté de nombreux actes de vandalisme. Les sites ont été régulièrement fracturés occasionnant plusieurs milliers d'euros de réparation ainsi que de nombreuses heures de réparation effectuées par les agents.
De plus, pendant les heures d'ouvertures, les agents d'accueil rencontrent des difficultés pour faire respecter l'interdiction de récupération, et ce malgré les affiches déposées sur tous les sites.

Bilan des effractions constatées en 2013

	2013
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	36
Dépôts sauvages devant la déchetterie	35
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	13
Départ de feu dans les bennes	2

Mesures prises pour lutter contre les effractions et les incivilités :

- Stockage des batteries hors des locaux fermés des déchetteries et évacuation au fur et à mesure des apports
- Dépôt de plainte systématique
- Courriers aux contrevenants

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX)

L'ISDND de Ronchères (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) reçoit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée. Elle est exploitée en régie directe par le Syndicat.
L'installation dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation avec fin de validité au 15 juillet 2029.

Le site accueille en moyenne 53 bennes de déchets par semaine :

Sita	32 camions / semaine
Bourgogne Recyclage	17 camions / semaine
Bourgogne Environnement	4 camions / semaine

La Commission de suivi du site

La commission de suivi du site a pour objectif d'évoquer les conditions d'exploitation de l'ISDND. Elle est paritaire, composée de représentants de l'Etat, d'associations, de représentants des communes riveraines et de l'exploitant du site. Elle s'est réuni le 18 novembre à la préfecture.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

Un nouveau centre

L'ancien équipement nécessitant des travaux pour régler des problèmes d'exploitation et dans l'optique d'accueillir les déchets verts des déchetteries à partir du 1er mai 2012, le centre de compostage a subi de nombreuses modifications durant l'année 2011.

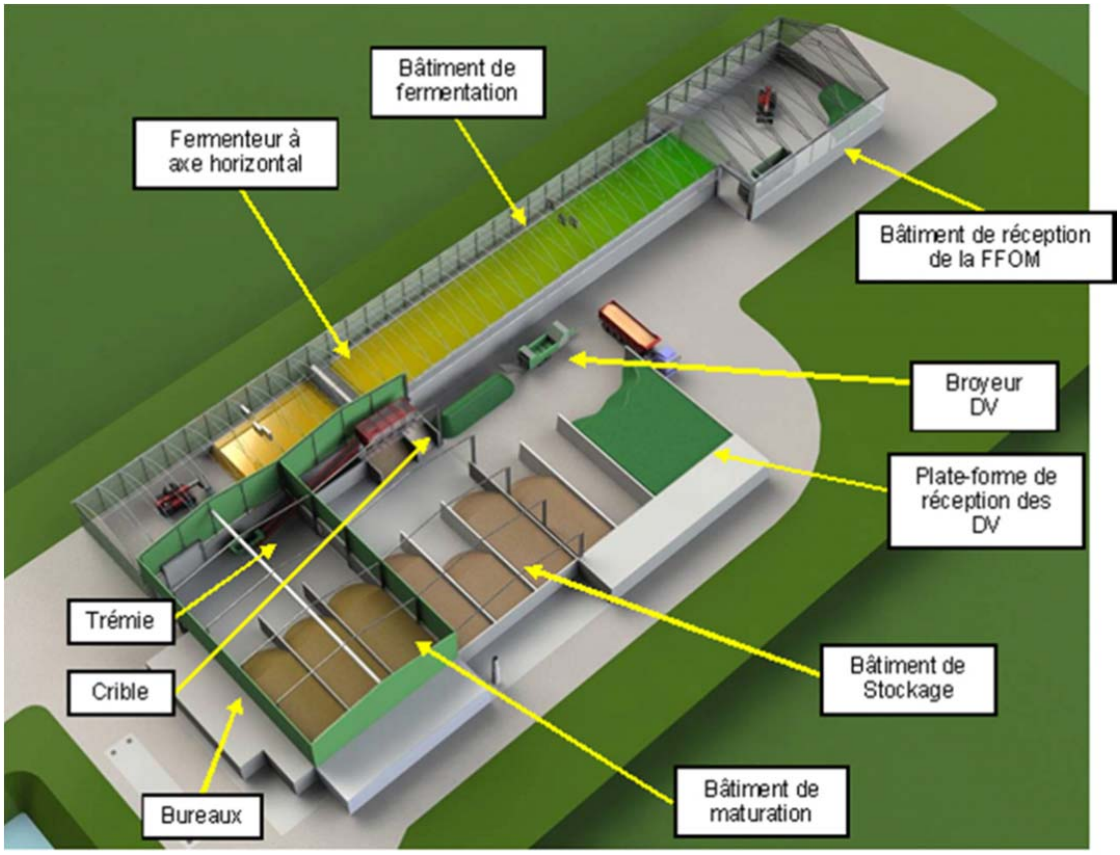

LA VALORISATION DES BIODECHETS ET DES DECHETS VERTS

Résultats des collectes 2013		
	Tonnages	**Ratio kg/hab./an**
Biodéchets des foyers	3 381	93
Déchets verts des déchetteries	1 899	48

Répartition biodéchets - déchets verts collectés

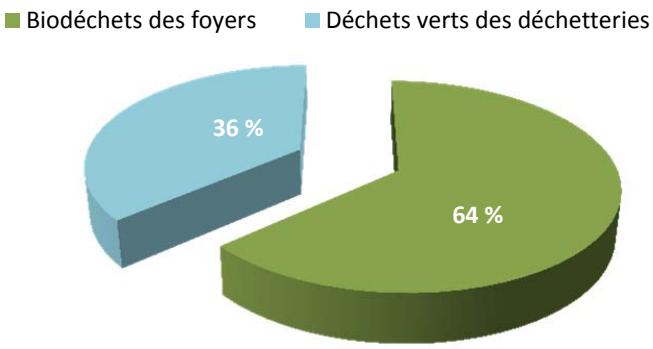

LA REDISTRIBUTION DU COMPOST

Le Syndicat produit un compost de référence, normalisé NFU 44 051. Ce compost est un produit à haute valeur ajoutée, répondant aux normes qualitatives et environnementales les plus strictes qui lui permettent d'être commercialisé auprès d'agriculteurs et redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

2 083 tonnes de compost ont été produites en 2013. Les tonnages distribués aux collectivités ont augmenté de + 23 % avec 1 589 tonnes distribuées.
Le Syndicat a signé une convention avec la coopérative 110 Bourgogne afin de lui vendre tout le compost restant après la distribution aux collectivités. Cette année, le Syndicat lui a vendu 494 tonnes.

Part de la distribution collectivités / 110 Bourgogne

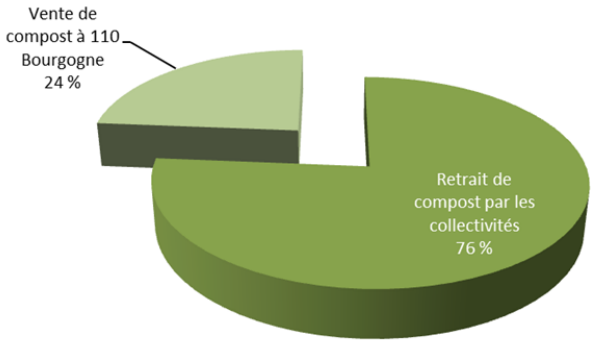

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

Le Syndicat mixte de la Puisaye possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2013, uniquement les gravats de la déchetterie de Molesmes (environ 260 tonnes).

LA VALORISATION DES EMBALLAGES, DU PAPIER ET DU VERRE

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. Le Syndicat a confié le tri de son flux multimatériaux à la société Sorépar dans le cadre d'un marché de prestations de service. Ce marché a démarré le 1er février 2012 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Son centre de tri, situé à Ormoy, trie les emballages et les papiers du Syndicat mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les PAV sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri (sacs et barquettes plastique, pots de yaourt, polystyrène, déchets organiques…). Ces refus de tri sont transportés et enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Syndicat à Ronchères.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge du Syndicat, le transport des produits depuis les centres de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon / Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées dans le cadre des contrats passés entre les collecteurs et des entreprises agréées, pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium et acier	Marchetto Recyclage
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain

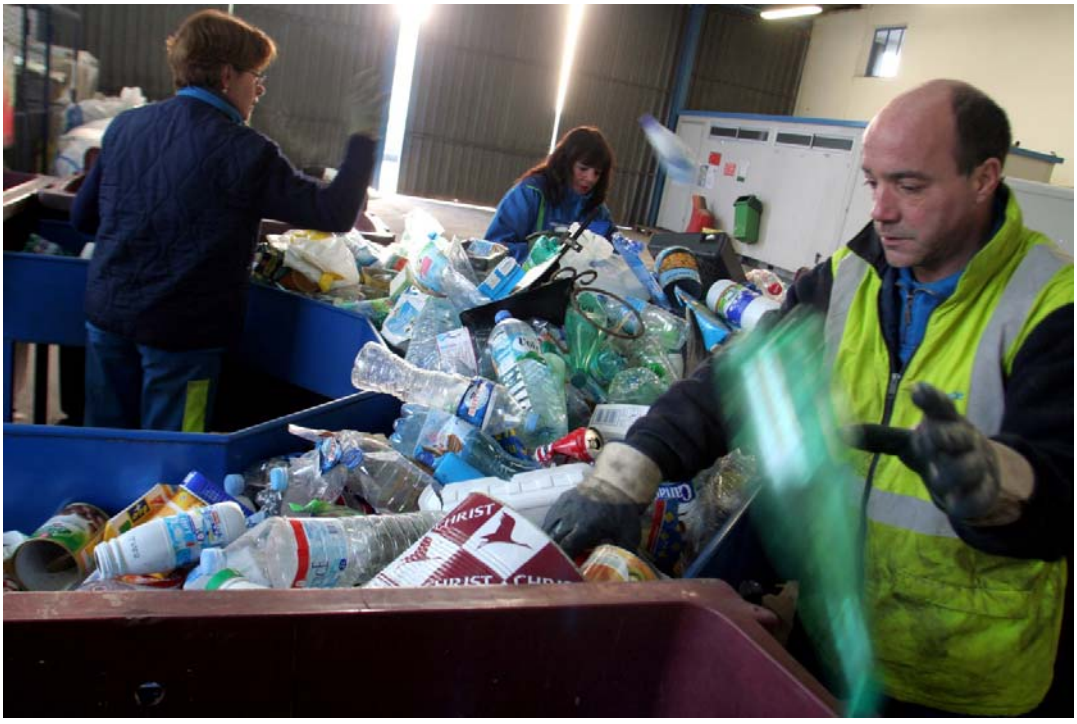

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANTS

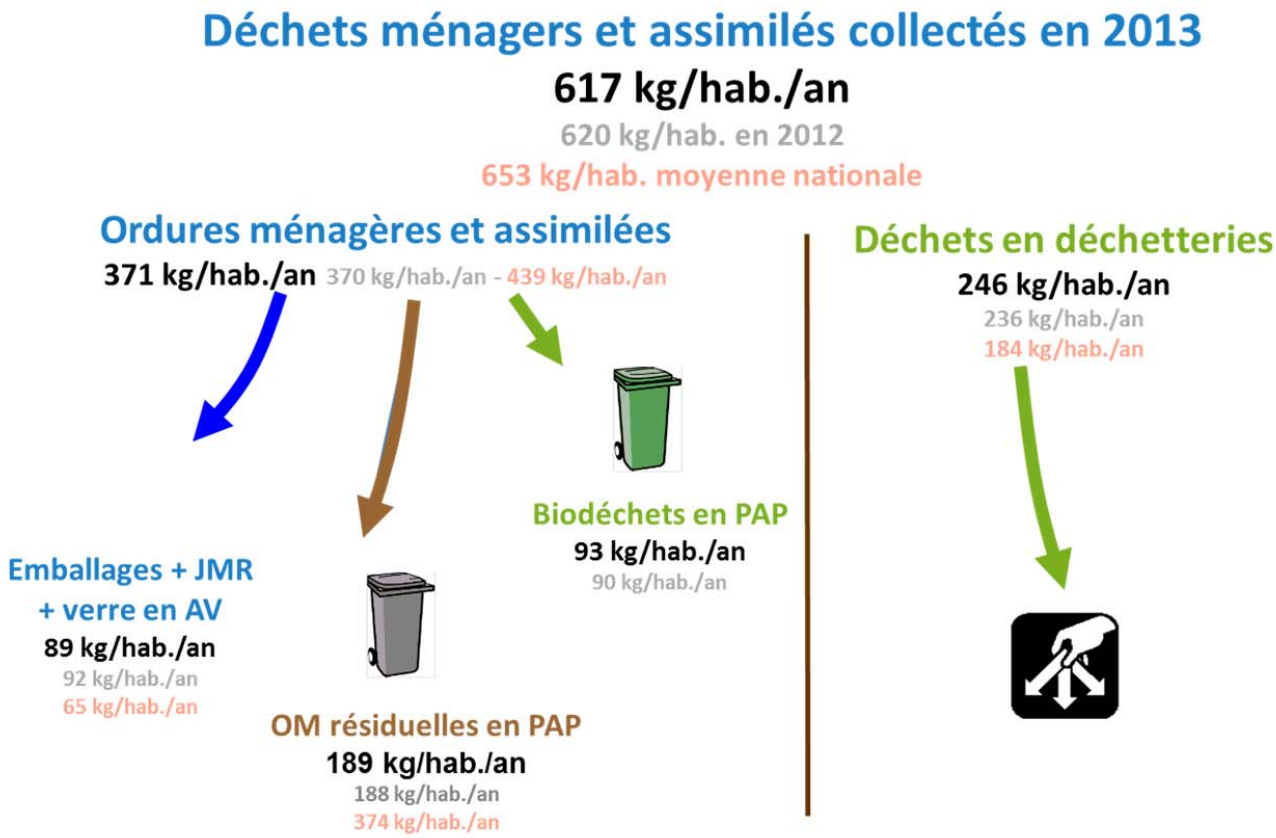

LES TONNAGES

LES TONNAGES COLLECTES EN 2013

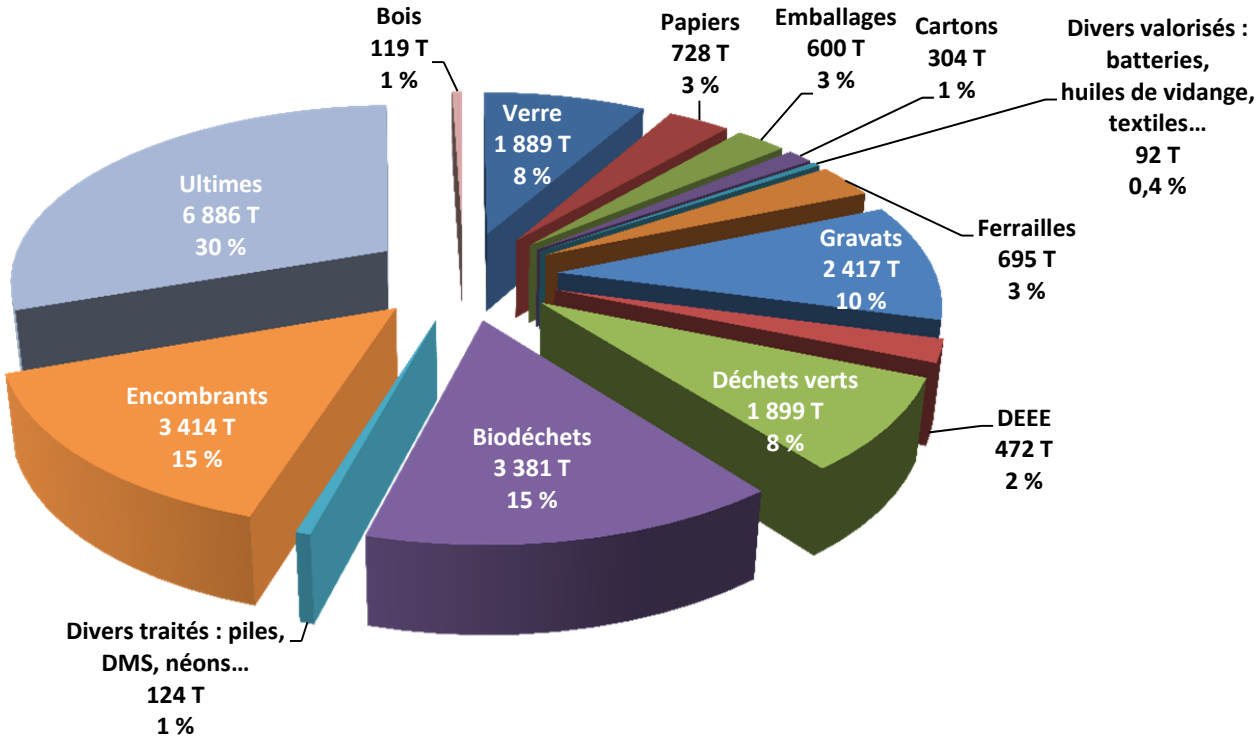

Total : 23 020 tonnes

EVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE OMR ET BIODECHETS

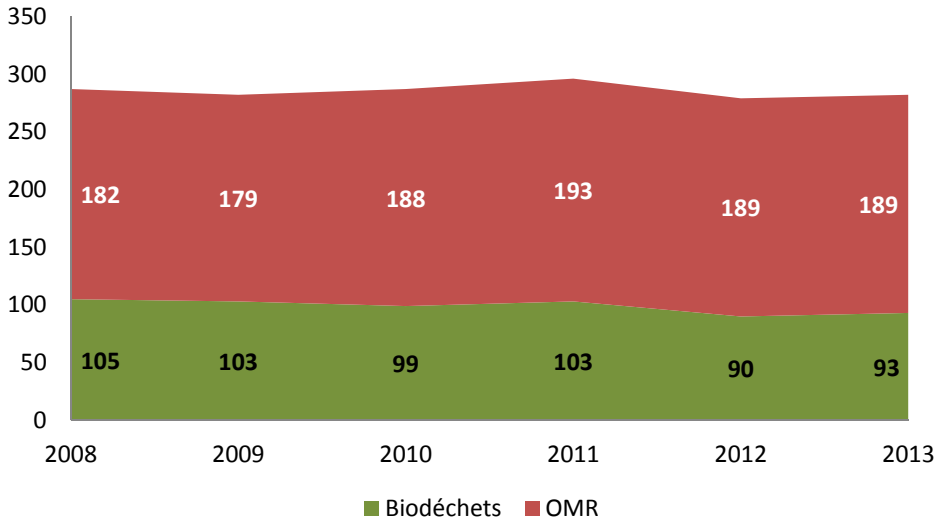

LES TONNAGES TRAITES EN 2013

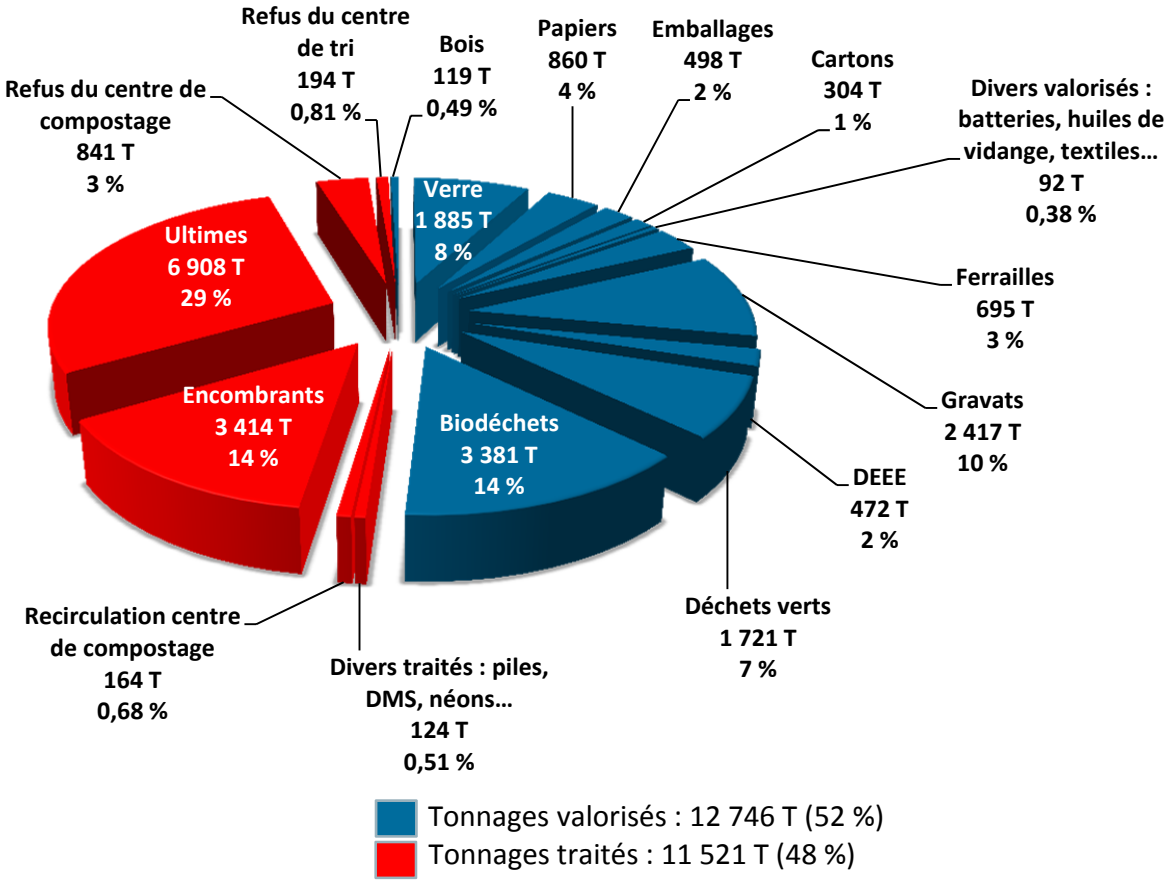

Total : 24 089 tonnes

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

UN PLAN DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré et définit les actions de communication que le Syndicat va mener dans les 3 années à venir.

Les actions de communication s'articule autour de 4 axes :

Objectifs	Actions
Redéfinir et affirmer l'image du Syndicat	Déclinaison des supports de communication suite à la nouvelle charte graphique et aux nouvelles compétences : journal « Je recycle », guide du tri, du compostage, mise à jour du classeur des déchets ménagers, guide des déchetteries, site internet…
La formation et l'information des élus et collectivités adhérentes et des publics relais	Lettre interne, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, journées techniques, réunions de résultats, visites de sites, création d'un extranet.
Intégrer les nouveaux agents au Syndicat	Création du Déchet'mag à destination des agents de déchetteries, réunions, formations…
Développer le plan de communication	Relance de la communication de proximité (porte à porte, refus, manifestations…) pour remobiliser la population sur le tri quantitativement et qualitativement. Activation et entretien des relais : communes, presse, bailleurs, …

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION ORALE

Les animations scolaires

Chaque année, le Syndicat propose par courrier aux écoles primaires de son territoire, des animations sur le thème des déchets pour le cycle 3 (du CE2 au CM2).

Pour l'année 2012/2013, différentes activités étaient proposées : une animation sur le tri, une sur la prévention, le prêt d'outils pédagogiques (malle pédagogique, DVD, CD ROM…) ou encore la visite d'une déchetterie ou du site de Ronchères.

Toutes les animations sont gratuites et les déplacements en car sont pris en charge par le Syndicat. Les classes peuvent choisir de réaliser plusieurs interventions.
Pour l'année scolaire 2012/2013, les agents environnement ont réalisé 56 animations et sensibilisé 1 625 élèves dont 997 élèves de primaire, 615 élèves de collège et 13 étudiants en BTS.

Les animations scolaires 2012/2013

Thème de l'animation	Nombre d'animations
Tri et collecte sélective	12
Prévention	22
Visites du site de Ronchères	15
Visite de déchetteries	5
Total	**54**

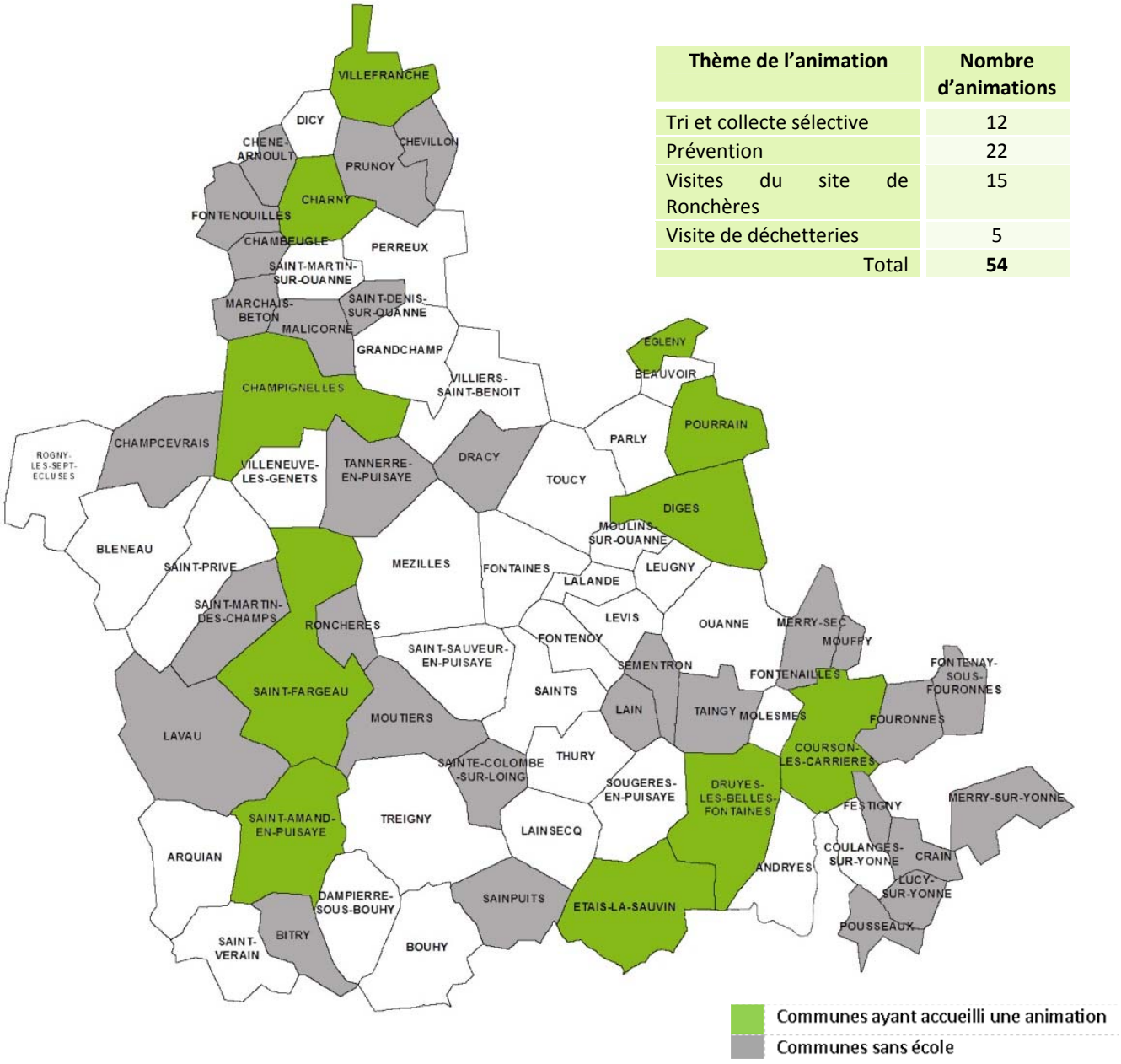

Les autres animations

Une animation « rempotage » a eu lieu au centre de loisirs de Courson les Carrières avec 20 enfants
Quatre visites de groupe d'adultes (hors journées portes ouvertes) du site de Ronchères : 43 visiteurs.

Les manifestations

Le Syndicat participe aux manifestations nationales et locales en adéquation avec ses missions. Plusieurs cibles sont alors sensibilisées : le grand public (distribution gratuite de compost, consignes de tri, journées portes ouvertes, démonstration de fabrication de compost individuel…) et les scolaires (jeu concours, animations, visites de sites…).
Le Syndicat ne participe qu'aux actions ayant un rapport direct avec ses compétences.

La semaine du développement durable - Avril
Journée portes ouvertes sur le site de Ronchères. Visite du centre de compostage et de l'ISDND, distribution de guides du tri, de petits sacs de pré-collecte et de compost. Présence d'un camion et d'un chauffeur Sita pour expliquer le fonctionnement du camion.
Fréquentation : 41 personnes

La fête du jardin à Mézilles - Mai
Stand avec distribution de sacs de compost, explications sur le tri et le compostage, présentation des équipements.
Fréquentation : 86 visiteurs

Les Dééégliingués - Juin
Stand sur les déchetteries de Charny et de Toucy : sensibilisation au recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et distribution d'un sac de pré collecte.
Fréquentation : 84 visiteurs

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) - Novembre
Thématique générale sur le gaspillage alimentaire. Stand sur le marché de Charny et de Toucy, atelier cuisine avec les bénéficiaires du Secours Catholique et de la Banque alimentaire à Saint Fargeau.
Fréquentation : 193 personnes

Le porte à porte

Au vu de la baisse de la qualité de la collecte sélective, les agents environnement sont déployés régulièrement sur le territoire afin d'informer et sensibiliser les habitants, à domicile, des consignes de tri collecte sélective et biodéchets.

En cas d'absence, ils laissent dans les boîtes aux lettres un avis de passage et un guide du tri.

Les communes sensibilisées ont été choisies en fonction de leur résultat de caractérisation au centre de tri. Les communes au-dessus des 30 % de refus sont prioritaires. L'année 2013 a été consacrée aux communes de Toucy et St Fargeau. Néanmoins, des besoins ponctuels peuvent émerger et sont également traités (ex. un nouveau lotissement sur la commune de Courson les Carrières).

Nbre de contact / nombre de sonnettes	Nbre de jour
137/554	12

Soit une moyenne de 12 personnes vues par jour.

Le numéro vert

Le SMP a mis en place en 2005, un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe). Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, le devenir des déchets, les problèmes de collecte, d'équipements…
Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Les sujets abordés au n° vert

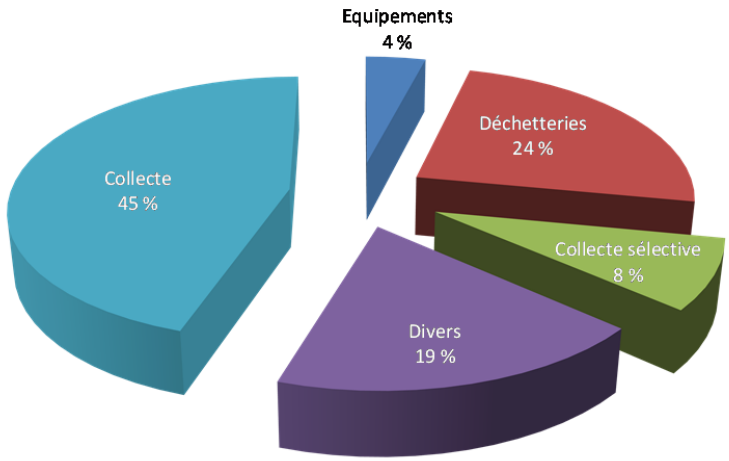

Depuis le 1er janvier, plus de 1 692 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 7 appels/jour.

Rencontre avec l'habitant ou avec les professionnels

Les agents environnements sont également amenés à rencontrer certains habitants, gros producteurs ou professionnels pour certains problèmes spécifiques. Une trentaine de rendez-vous ont eu lieu en 2013 à Andryes, Bléneau, Moutiers, Rogny les 7 Ecluses, Saint Fargeau, Treigny, ...

Les gros producteurs

Sita nous a signalé 5 gros producteurs sur le territoire (gisement > à 1 980 litres/semaine présenté à la collecte). Conformément au marché de collecte, les gros producteurs sont exclus du dispositif de collecte.
Les entreprises ont été rencontrées. Après étude de leur mode de fonctionnement et évaluation plus précise du gisement, seule une entreprise a été exclue à partir du 1er janvier 2014 de la collecte.

Les points singuliers

Ce sont des cas particuliers (marche arrière, virage, embourbement…), entraînant des difficultés techniques de collecte qui sont signalés par le prestataire de collecte ou par des habitants. Ces cas sont traités différemment par les agents environnement : après étude du problème, des rendez-vous ont été pris conjointement avec les élus du secteur, les habitants et SITA, afin de trouver ensemble une solution.

En 2013, les agents environnement ont solutionné 32 points singuliers sur 47 déclarés.

Sensibilisation des touristes

Des outils de communication spécifique aux professionnels du tourisme ont été conçu au cas par cas pour des gîtes, des centres équestre, des campings, des haltes nautiques… notamment des affiches en langue étrangères.

Soutien technique

Certains organisateurs font appel au Syndicat pour un soutien technique pour la mise en place du tri lors de leur manifestation. Les agents environnement peuvent fournir un diagnostic, former le personnel et distribuer différents outils (affiches, guides du tri, du compost, bacs de collecte…). Soutien technique en 2013, au « Festival de théâtre et de cirque » de Toucy, à « Taingy dans la Rue », à Guédelon et Poléthic.

Les déchetteries

Des panneaux de signalétiques ont été réalisés pour indiquer les nouveaux horaires et plusieurs affiches ont été réalisées concernant les consignes de tri sur les déchetteries. Les 10 sites, leurs coordonnées et horaires d'ouverture ont également été mis sur le site internet des pages jaunes.

LA COMMUNICATION ECRITE

Le SMP Infos

Une lettre interne a été créée afin d'informer au mieux les élus (délégués et suppléants, maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux…), les services communaux et les partenaires.

Elle informe des décisions prises sur les différents dossiers et de l'avancée des projets. Elle traite des actions menées et des grands thèmes d'actualité. Cette lettre, véritable lien entre le Syndicat et ses adhérents, est uniquement en version numérique plus économique et plus réactive sur l'actualité. 5 numéros sont parus en 2013.

L'information aux communes

Une des priorités du Syndicat est d'informer rapidement ses adhérents afin qu'ils puissent diffuser les informations aux habitants.

Pour les problèmes relevant de la compétence communale - ou intercommunale - (élagage, stationnement gênant etc.), un e-mail type a été créé afin d'alerter au plus vite la commune, ou la communauté de communes concernée.

Tous ces signalements ont ensuite été traités avec réactivité par les communes à qui nous avons transmis l'information. Cette nouvelle procédure a permis d'assurer la poursuite du service dans de bonnes conditions.

En 2013, nous avons signalé :

- 19 stationnements gênants
- 73 besoins d'élagages
- 67 routes barrées
- 9 décalages de jours de collecte en raison des jours fériés
- 179 modifications des horaires de tournées (avance ou retard).

Les bulletins municipaux

Certaines communes font régulièrement appel au Syndicat afin de réaliser des articles sur la collecte sélective et les déchets ménagers.

En 2013, le Syndicat a été sollicité par les communes d'Arquian, Bléneau, Champignelles, Etais la Sauvin, Lainsecq, Moutiers, Perreux, Pourrain, Rogny les 7 Ecluses, Sougères en Puisaye, Saint Amand en Puisaye, Sainte Colombe, Thury, Treigny pour leurs journaux.

Le Syndicat envoi également régulièrement des modèles d'articles pour les bulletins municipaux, à tous ses adhérents : consignes de tri, déchets générés par les fêtes de fin d'année…

La gestion des points d'apport volontaire

Le parc de conteneur est géré par les agents environnement du Syndicat : inventaire des points d'apport volontaire, mise en état, gestion du stock, déplacement… ainsi que la mise à jour du planning de collecte selon les saisons.

Cet été, les agents environnement du Syndicat ont inspecté sur le terrain toutes les colonnes des points recyclage.
Cet inventaire a permis de contrôler la bonne implantation des points d'apport volontaire, de recenser les colonnes qui nécessitent des réparations et de remettre des autocollants de consignes sur les plastrons manquants. Il a fallu 11.5 jours pour contrôler tout le parc.

Pour contacter le Syndicat mixte de la Puisaye

Collecte et traitement, les problèmes des usagers

Edwige MONANGE	03 86 74 28 72	edwige.monange@smpuisaye.fr
Magalie TANDY	03 86 74 28 71	magalie.tandy@smpuisaye.fr

Communication

Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 06 45 44 90 47	christele.lesniak@smpuisaye.fr

Déchetteries

Mathieu CAISSO	03 86 74 28 76 06 71 02 64 22	mathieu.caisso@smpuisaye.fr
Jean François ROUET	03 86 74 28 76	jean-francois.rouet@smpuisaye.fr

Gestion administrative / Comptabilité

Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	evelyne.gievis-tetu@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	delphine.thirot@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr

Direction

Paul-Henri DELAMOUR	03.86.74.28.70 06 45 44 25 11	paul-henri.delamour@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr

Pour les habitants, *<u>un seul téléphone</u>,* quel que soit la demande :
0 800 584 762

Pour les habitants, *<u>un seul e-mail</u>,* quel que soit la demande :
jerecycle@smpuisaye.fr